

DEPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE

-----

Commune  
de  
BLAIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
CONSEIL MUNICIPAL  
DU 16 OCTOBRE 2014

L'an deux mille quatorze, le seize Octobre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de BLAIN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BUF, Maire de BLAIN.

**DATE DE CONVOCATION** : 9 Octobre 2014.

**NOMBRE DE CONSEILLERS** : EN EXERCICE : 29 – PRESENTS : 26 – REPRESENTES : 3.

**PRESENTS** : M. BUF Jean-Michel, Mme GUIHOT Nathalie, M. MORMANN Cédric, Mme GUIHO Marie-France, M. POINTEAU Jean-Luc, Mme DUBOURG Yolande, M. CAILLON Philippe, Mme LE BORGNE Véronique, MM. FLIPPOT Jacky, RICARD Jean-François et CODET Stéphane, Mmes AUBRY Sylvie et CAMELIN Christine, M. COLIN Arnaud, Mmes COOREVITS Catherine, DENIEL Brigitte et GILLET Maryline, M. GUIET Stéphane, Mmes GUILLAUME Marie-Hélène et GUNEL Marie-Jeanne, MM. MORMANN Nolann et PLANTARD Thierry, Mme POYER Audrey, M. RICARDEAU James, Mme SCHLADT Rita et M. VIGNÉ Frédéric.

**EXCUSES** : M. PLUMELET Jean-Luc (*pouvoir à M. GUIET Stéphane*), M. PONTAC Serge (*pouvoir à M. CAILLON Philippe*) et Mme VIGNÉ Sandra (*pouvoir à M. VIGNÉ Frédéric*).

**SECRETAIRES DE SEANCE** : MM. VIGNÉ Frédéric et COLIN Arnaud.

|                |   |
|----------------|---|
| <b>OBJET :</b> | <i>Redevance pour la mise à disposition d'emplacements de voirie.</i> |
|----------------|---|

N° 2014 / 10 / 06

*Vu la loi du 10 Juillet 2000 relative à la sécurité des transports de fonds,*

*Considérant les occupations de certaines banques blinoises, à titre privatif, d'emplacements de voirie (places de stationnement, portions de voirie, trottoirs...),*

*Vu l'avis du Conseil interne du 2 Octobre 2014,*

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :*

- de porter la redevance annuelle à 390,00 € par emplacement de voirie mis à disposition des établissements bancaires pour sécuriser les opérations de transports de fonds, et ce, à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2015.*

Vote : Unanimité.

Extrait certifié conforme,  
Fait et affiché en Mairie de BLAIN,  
Le 20 Octobre 2014,

Le Maire,



|  |
|--|
| Accusé de réception en préfecture<br>044-214400152-20141016-CM-2014-10-06-<br>DE<br>Date de télétransmission : 21/10/2014<br>Date de réception préfecture : 21/10/2014 |
|--|